

Procès verbal

Le jeudi 02 avril 2026 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN.

Secrétaire de la séance : Caroline HAUWELLE

Présents : Albane ANCELIN, Anne LEBECQUE, Cédric CHOLIN, Caroline HAUWELLE, Franck BARBIER, Tiffany BRECHET, Alain PICOCHÉ, Muriel PAWLAK, François CELIERES

Représentés : Thierry POULINET représenté par Albane ANCELIN

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Nomination des délégués dans les commissions communales
- Nomination des délégués dans les syndicats départementaux et intercommunaux

Délibérations du conseil :

Désignations des représentants dans les commissions communales (N° DE_018_2026)

Le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à la nomination des conseillers dans les différentes commissions communales, les syndicats intercommunaux et les différentes instances:

Le conseil municipal à l'unanimité décide de nommer les représentants suivants au sein des différentes commissions communales, les syndicats intercommunaux et les différentes instances:

SMAAEP (syndicat mixte d'assainissement et d'alimentation en eau potable):

Titulaires : Franck BARBIER

Suppléants: Albane ANCELIN

SDESM (syndicat Départemental des énergies de Seine et Marne):

Titulaires: Thierry POULINET, Cédric CHOLIN

Suppléant : Caroline HAUWELL

SIRP (syndicat intercommunal regroupement pédagogique) :

Titulaires : Albane ANCELIN, Caroline HAUWELL, Tiffany BRECHET

Suppléants : Anne LEBECQUE, Muriel PAWLAK, Alain PICOCHÉ

CENTRE D'ENTRAIDE SOCIALE:

Titulaires : Albane ANCELIN, Anne LEBECQUE, Caroline HAUWELL, Tiffany BRECHET, François CELIERES

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS:

Titulaires : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Anne LEBECQUE, Cédric CHOLIN, Alain PICOCHÉ

Suppléants : Caroline HAUWELL, Tiffany BRECHET, Muriel PAWLAK, Franck BARBIER, François CELIERES

COMMISSION DES LISTES ELECTORALES :

Titulaire : Cédric CHOLIN

Suppléant : François CELIERES

PNR :

Titulaire : Franck BARBIER

Suppléant : Tiffany BRECHET

BOIS ET FORETS:

Tiffany BRECHET

AGEDI :

Titulaire : Thierry POULINET

Suppléant : Anne LEBECQUE

PUD'HOMMES ET BAUX PARITAIRES:

Albane ANCELIN, Anne LEBECQUE, Caroline HAUWELL

CHAMBRE DES METIERS ET CHAMBRE DE COMMERCE:

Albane ANCELIN, Anne LEBECQUE

CHAMBRE D'AGRICULTURE:

Titulaires : Anne LEBECQUE, Tiffany BRECHET

Suppléant : Franck BARBIER

Représentants au SDESM (N° DE_017_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant » ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siègeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE comme délégués représentant la commune de LA HAUTE MAISON au sein du SDESM.

-Deux délégués titulaires : M Thierry POULINET

M Cédric CHOLIN

-Un délégué suppléant : Mme Caroline HAUWELL

Délibération : adoptée

Représentants AGEDI (N° DE_016_2026)

Le Conseil municipal de la commune de LA HAUTE MAISON , dûment convoqué, s'est réuni le 02 avril 2026 sous la présidence de Madame Albane ANCELIN, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de LA HAUTE MAISON au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Monsieur Thierry POULINET 1er Adjoint**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Madame Anne LEBECQUE 2ème Adjoint**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

Représentants au SMAAEP (N° DE_019_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts du SMAAEP et plus précisément son article 7-1 qui prévoit que chaque commune membre dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siégeront au SMAAEP;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

DESIGNE comme délégués représentant la commune de LA HAUTE MAISON au sein du

SMAAEP :

- Délégué titulaire : Franck BARBIER
- Délégué suppléant : Albane ANCELIN

Délibération : adoptée

représentants au PNR (N° DE_015_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du projet de Parc naturel régional Brie et Deux Morin approuvés par délibération n°2021-20 en date du 17 décembre 2021 et notamment son article n°8,

Considérant les élections municipales et l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 02 avril 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du SMEP du projet de PNR Brie et Deux Morin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Désigne Monsieur Franck BARBIER pour siéger au Comité syndical du SMEP du projet de PNR Brie et Deux Morin

en qualité de titulaire.

Désigne Madame Tiffany BRECHET pour siéger au Comité syndical du SMEP du projet de PNR Brie et Deux Morin

en qualité de suppléant.

Délibération : adoptée

Albane ANCELIN
Président de séance

Caroline HAUWELLE
Secrétaire de séance